

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Thierry Cerutti, Ana Roch, Sandro
Pistis, Francisco Valentin, Christian Flury,
Jean-Marie Voumard, Françoise Sapin*

Date de dépôt : 20 septembre 2021

Proposition de résolution

Extension du certificat COVID – quid de la validation du test sérologique pour obtenir le certificat COVID

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'immunité est prise en compte pour obtenir un certificat COVID ;
- que la définition de l'immunité n'est pas claire voire est opaque ;
- que la sérologie est un examen fiable et sérieux ;
- que le corps humain de tout temps se bat seul contre les intrusions indésirables, virales notamment ;
- que, du moment que le corps humain a des anticorps pour combattre le COVID-19, les personnes doivent être reconnues comme immunisées ;
- que les personnes vaccinées peuvent continuer à transmettre le virus ;
- que dans une démocratie il n'y a pas de place pour une société où s'installe insidieusement un régime « deux poids, deux mesures »,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre en considération les tests sérologiques positifs COVID-19 qui démontrent que la personne possède des anticorps suffisants pour lui accorder le certificat COVID équivalent à ceux délivrés aux personnes vaccinées ;
- à déclarer la gratuité des tests sérologiques au même titre que les tests PCR.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La sérologie est une méthode de biologie médicale visant à rechercher, dans un prélèvement sanguin (une « prise de sang »), la présence d'anticorps (immunoglobulines) permettant d'affirmer un contact, ancien ou récent, avec un agent infectieux : virus, bactérie, parasite.

Une sérologie permet d'effectuer la recherche d'une exposition à un agent pathogène, son état d'immunisation et potentiellement son état de protection.

En fonction du type d'immunoglobulines trouvé (IgG et/ou IgM) et du type de sérologie, on peut savoir si l'infection est aiguë (donc en cours) ou ancienne. Les médecins, nombreux dans cette Assemblée, pourront détailler cette question.

Trois types d'agents pathogènes peuvent être recherchés indirectement grâce à une sérologie : les virus, les bactéries ou les parasites.

Ici c'est bien entendu le SARS-CoV-2 qui nous intéresse. Bien que non-médecins, nous pouvons voir qu'il ressort des publications accessibles au grand public que de nombreuses études sont en cours afin de mieux comprendre la réponse en anticorps à la suite d'une infection par le SARS-CoV-2. A ce jour, plusieurs études montrent que les personnes ayant été infectées par le SARS-CoV-2 développent des anticorps propres à ce virus.

Tout indique qu'il est possible de considérer que les personnes positives à une sérologie peuvent être considérées comme immunisées et doivent pouvoir recevoir un certificat COVID.

Nous devons, comme élus, veiller à ne pas fracturer notre société. Malheureusement, les nombreuses entraves mises en place constituent autant de discriminations qu'il y a de situations.

Nous devons également penser à celles et ceux qui, en raison de pathologies plus ou moins graves, ne peuvent pas se faire vacciner alors même qu'une virologie pourrait montrer qu'ils disposent de suffisamment d'anticorps pour lutter contre la maladie. Il sied de souligner que l'ensemble de la stratégie sanitaire mise en place vise en premier lieu à éviter que des personnes à risque finissent aux soins intensifs et paralysent ces derniers.

Ce n'est donc pas une stratégie qui vise à éradiquer la maladie, c'est impensable, mais à en éviter les effets les plus graves.

Il s'ensuit que nous devons penser aux personnes qui, grâce à un examen sérologique, peuvent démontrer qu'elles sont immunisées ou, à tout le moins, disposent de suffisamment d'anticorps pour ne pas développer les formes graves de la maladie.

Pour toutes ces raisons et celles, encore plus scientifiques, que pourront ajouter nos collègues du corps médical, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de résolution pour l'étude de laquelle il semble indispensable d'auditionner des virologues et autres spécialistes du domaine.